



COVID-19 : révélateur des inégalités



Face au coronavirus et à cette crise mondiale, l'heure n'est pas à la polémique mais au diagnostic !

La situation nous montre clairement que la destruction des services publics et de protection des populations sont en cause et sources d'inégalités, suite à la menée de politiques néo-libérales des dernières décennies. Faire des économies sur la santé, l'éducation ou le social, atteignent leurs limites et sont clairement responsables des difficultés actuelles, dans le cadre de cette pandémie.

Pour ce qui est de la santé, la fermeture de lits et la compression des personnels soignants, la relégation au privé lucratif et à l'ambulatoire d'une majorité de soins ou l'externalisation de la production des équipements souligne le manque cruel de professionnels ou de matériels pour faire face à cette pandémie.

Les mesures prises, le confinement et les gestes barrières de ceux et celles qui sont appelé-e-s à travailler ne sont pas gage de protection. De fait, le confinement ne s'adresse qu'à ceux qui ont un logement. Les sans domiciles fixes, les migrants dont des mineurs isolés qui dorment dans la rue en sont évidemment exclus. Dans le secteur social et médico-social, les besoins en personnels se font également sentir. Alors que ce secteur accueille des personnes vulnérables - âgées ou handicapées - en EPHAD, foyers de vie ou d'accueil médicalisé, les masques font cruellement défaut. Et les services à domicile ne sont évidemment pas épargnés !

Le processus de désinstitutionalisation et d'inclusion scolaire renvoie aux parents la responsabilité de l'éducation et de la scolarité de leurs enfants laissant certains d'entre eux encore plus démunis depuis l'arrêt des établissements scolaires !

Dans certaines régions les stagiaires de la formation professionnelle ou étudiant.e.s sont réquisitionné.e.s, fortement sollicité.e.s ou appelé.e.s au bénévolat pour venir remplacer les professionnel.le.s absent.e.s – à risque, malades- ou pour prêter main forte aux équipes au regard de la fermeture des écoles, occasionnant un surcroît de travail.

Ainsi, l'activité n'a pas cessé dans les instituts médico-éducatifs (IME), les instituts thérapeutiques éducatifs et pédagogiques avec ou sans internat, les maisons éducatives à caractère social (MECS), elle, s'est plutôt intensifiée. Pourtant, là non plus, pas de masques de protection, alors même que les volontaires tout comme les personnels peuvent être porteurs du virus et asymptomatiques ! Certaines associations ou fédérations ont appelé rapidement à la mise en œuvre des mesures de protection concernant leurs salarié.e.s dans leurs plans de continuité de l'activité : télétravail, réduction des visites à domicile limitées aux situations d'urgence notamment en protection de l'enfance... Mais pas toutes, loin s'en faut !

Et si la crise a cette vertu de reconstruire du lien social et de la solidarité - aide aux soignant.e.s ou entre voisins, par exemple - l'appel au volontariat interroge fortement le fait que nos secteurs soient devenus exsangues faute de financements et d'un réel projet de société de la part des pouvoirs publics plus enclins à privilégier les lobbies financiers et l'intérêt de quelques-uns au détriment du plus grand nombre, dont les personnes vulnérables !

Cette crise exceptionnelle vient, de fait, souligner les inégalités :

→ **Inégalités sur les territoires** : mieux vaut habiter en zone rurale ou dans un logement avec jardin que dans un quartier prioritaire de la politique de la ville où le renforcement des sanctions pécuniaires touchera sans doute les moins disciplinés et les plus précaires !

→ **Inégalités en termes de ressources** : qu'en est-il de ces familles qui n'ont pas le matériel ou les capacités pour accompagner la scolarité de leurs enfants, notamment si le confinement se prolonge ?

→ **Inégalités quant à la pauvreté** : même si certaines aides ont été annoncées, elles ne couvriront pas toutes les situations et nombre de nos compatriotes vont se confronter à la précarité faute de travail ou de protection (indépendants, salarié.e.s précaires à temps partiel dont l'activité n'est pas indispensable...), d'où une aggravation de la pauvreté !

.../...

→ **Inégalités dues au genre** : les femmes étant davantage touchées par les temps partiels et le travail atypique, dont l'exercice professionnel s'inscrit davantage dans les services à la personne, les soins à domicile, ou dans les supermarchés...

→ **Inégalités face à la pandémie par défaut de protection**, d'un toit, du nécessaire pour vivre et du non accès aux droits les plus élémentaires,

→ **Inégalités en termes de santé** renforcées par un traitement médiatique anxiogène de décompte de la morbidité : le confinement risque de renforcer l'isolement de nos aîné.e.s avec les dégâts collatéraux déjà connus et vécus en 2003 ou d'entraîner des crises d'angoisse, voire d'aggraver les troubles psychiques des personnes qui en souffrent et là également, l'accueil hospitalier risque d'être rapidement saturé faute de lits !

La loi d'état d'urgence sanitaire liberticide accordant les pleins pouvoirs au gouvernement notamment en droit du travail fait craindre le pire de la part d'un gouvernement qui s'est évertué à pourfendre allègrement nos garanties collectives et à détruire notre système de protection sociale les remplaçant par un pseudo « filet de sécurité » qui montre pleinement ses limites en cette période trouble !

D'ailleurs, à ce jour, la durée du travail peut être portée à 60 heures par semaine et le temps de repos restreint ; dans le secteur social et médico-social, les salarié.e.s pourront être réquisitionné.e.s ou assigné.e.s dès le 30 mars prochain ! Au regard de la disparité des réponses dans notre champ, il nous faut :

- Exiger de l'employeur l'association des CSE ou instances représentatives du personnel - notamment de la CSSCT dont c'est la rôle ou CHSCT dans le public - et du référent santé aux plans de continuité de l'activité,
- Exiger des CSE ou CHSCT extraordinaires au regard de l'actualité et tous changements en termes de droit du travail (durée, aménagement, santé... et conditions de travail) au regard de la loi d'état d'urgence,
- Refuser ou s'opposer dans ce cadre à tout plan de continuité qui ne respecterait pas la mise en place des mesures et/ou l'attribution du matériel nécessaire à la protection des agent.e.s et salarié.e.s, (masques, solutions hydro-alcooliques, tenue nécessaire en fonction des postes exposés.),

- Mettre en place du télétravail pour les travailleurs sociaux avec enfants de moins de 16 ans, ne pouvant plus bénéficier d'un arrêt de travail, à négocier avec les délégués syndicaux, le C.S.E ou le CHSCT,
- Limiter des visites à domicile aux situations urgentes et distribuer dans ces cas le matériel nécessaire (masques et gel hydro-alcoolique)
- Exiger un nettoyage complet au changement des équipes en internat.
- Préconiser un sas permettant le changement de tenue en cas d'absence de vestiaire,
- S'opposer à la reprise du travail de toutes les personnes à risque - selon le Haut conseil de la santé publique -,
- Refuser la mise en place de la durée de 60h00 de travail qui concernera davantage les salarié.e.s les moins protégé.e.s et les plus précaires (remplaçants en CDD...), cette durée maximale générant automatiquement une usure et une fatigue au travail source d'accidentalité et une baisse de la qualité de l'accompagnement,
- Le volontariat au sein de l'établissement ou de l'association ou entre associations ne peut s'effectuer que sur des postes de nature équivalente et à qualification égale, en s'assurant de la mise en œuvre des mesures et matériel de protection,
- En cas de manquement de la part de l'employeur en termes de santé et sécurité au travail, inciter les salarié.e.s ou agent.e.s à utiliser leur droit de retrait individuel, ou le CSE ou CHSCT le droit d'alerte pour danger grave et imminent.
- Faire pression auprès de nos employeurs pour qu'ils demandent :
 - La prise en charge à taux plein des salarié.e.s en chômage partiel pour les services financés à l'acte,
 - Le maintien des financements aux organismes de tutelle pour les associations ayant des missions de service publique malgré le ralentissement de la réalisation des différents protocoles.
- Interroger via nos instances nationales la responsabilité du gouvernement concernant l'absence de mise à l'abri des personnes sans domicile fixe.

Montreuil, le 26 mars 2020.